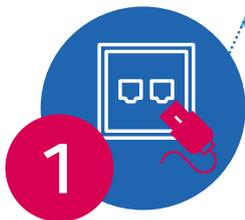


COMMENT RÉAGIR EN CAS DE CYBERATTAQUE ?



Vous êtes victime d'une cyberattaque :
adoptez les bons réflexes !

ISOLEZ L'APPAREIL COMPROMIS



Ex : ordinateur (et ses périphériques), smartphone, tablette, serveur local et serveur distant (hébergeur du site web et messagerie, services en ligne), périphériques (box, clés 4G, imprimantes, etc.).

Débranchez le câble réseau des appareils et désactivez les connexions Wi-Fi et/ou 4G.

N'ÉTEIGNEZ PAS L'APPAREIL



 **N'éteignez pas l'appareil pour éviter de supprimer des traces de l'attaque** (présentes dans la mémoire de l'appareil qui peuvent s'effacer à l'extinction de l'appareil).

 Ces traces seront utiles pour les investigations à venir.

ALERTEZ RAPIDEMENT LE CERT-SANTÉ

(service d'appui à la gestion des cybermenaces 24h/24 et 7j/7)

> En vous rendant sur leur site : signalement.social-sante.gouv.fr/espace-declaration/profil

> En les contactant par mail : cyberveille@esante.gouv.fr

En cas d'urgence : 09 72 43 91 25

N'UTILISEZ PLUS L'APPAREIL



Ne touchez plus à l'appareil pour éviter de supprimer des traces de l'attaque.

 Ces traces seront utiles pour les investigations à venir.

EN CAS DE VIOLATION DE DONNÉES, CONTACTEZ LE DPO

(Data protection officer) désigné pour votre établissement qui réalisera une déclaration à la CNIL* (délai légal de 72h)

Plus d'infos sur les bonnes pratiques cyber, les services et les exercices cyber en région, RDV sur le site de l'ARS Normandie ou sur www.securnes.fr (Centre de ressources régional en cybersécurité).

